

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 14 juin 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **98**

Nombre de Pouvoirs : **17**

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. WIRTON Philippe, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

Mme MARGUERITE Ana, M. PETIT Eric, M. BONNEVILLE Jean-Noël,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme POTTIER Lydie, Mme HESSE Francine ayant donné pouvoir à M. ROEHM Sébastien, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. LAIGNEL Pascal ayant donné pouvoir à M. FILET Gérard, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. MECHOUD Alain ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. ADELINE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. KIFFER Daniel, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. ANNEST Patrick ayant donné pouvoir à Mme MABIRE Dominique, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel,

Absents excusés :

Mme ANGOT Josiane, M. DAVION Olivier, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine remplacée par Mme MARGUERITE Ana, M. CROMBEZ Guillaume remplacé par M. PETIT Eric, M. BOULLIER Philippe remplacé M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. MILBERGUE Joël,

Absents :

M. BETOURNE Dominique, Mme VARANGLE Ingrid, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, M. DESCAMPS Joël, M. DANIEL Jean-Claude, M. BAISSE Christian, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon, M. HENON Jérôme,

Objet : ZAC de Maison Rouge et ZA de Malbrouck (Nassandres-sur-Risle) rachat à l'EPFN du foncier

- ZAC de Maison Rouge :

Le portage des terrains nécessaires à la réalisation du Parc d'Activités de Maison Rouge est assuré par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre d'une convention signée le 16 novembre 2009 complétée par un avenant signé le 29 février 2012. Le délai de portage de ces terrains est arrivé à échéance, il est donc nécessaire de racheter les terrains à l'EPFN.

Pour rappel, le rachat d'une partie des terrains d'une surface de 39 048 m², nécessaires à la viabilisation de la 1^{ère} tranche a été réalisé en 2013.

Les parcelles concernées par ce deuxième rachat sont les suivantes :

- YD37, YD 39 (commune de Malleville/Bec) pour une surface de 1ha 38a 94ca
- YB36, YB37, YC46, YC47 (commune de Bosrobert) pour une surface de 6ha 35a 66 ca

Le prix de cession communiqué par l'EPFN s'élève à 338 227.40 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 16 novembre 2009,

Vu l'avenant à la convention du 16 novembre 2009 en date du 29 février 2012,

Vu les fiches de calcul des prix de cession de l'EPFN validées par les services du Domaine,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le rachat à l'EPFN des terrains correspondant aux parcelles YD37, YD39, YB36, YB37, YC46, YC47 au coût total de 338 227.40 € TTC et d'autoriser le Président à engager toutes démarches pour ce rachat et à signer l'acte de vente.

- ZAC de Malbrouck (Nassandres-sur-Risle) :

Monsieur le Président rappelle que la ZAC de Malbrouck, située sur la Commune de NASSANDRES-SUR-RISLE, est aménagée par EAD, Eure aménagement développement, société anonyme d'économie mixte, au terme d'une concession d'aménagement passée par la Communauté de Communes Risle Charentonne en date du 12 décembre 2013, et ayant effet jusqu'au 5 janvier 2021 inclus.

Aux termes d'une convention de portage signée le 4 janvier 2012 entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté de communes, anciennement dénommée Risle Charentonne, il a été convenu l'acquisition par l'EPF de Normandie d'un ensemble immobilier destiné à la réalisation d'une zone d'activités.

Le Chapitre V - article 10 de la convention de portage mentionne que « la Collectivité pourra, par délibération de son Conseil communautaire, demander à l'EPF de Normandie que la cession de réalise, dans les mêmes conditions, au profit d'un tiers de droit public ou d'un bailleur social investi d'une mission d'intérêt général, en vue de la réalisation d'une opération de logements.»

Tel que défini au Chapitre III – article 4 de la convention de portage, « la Collectivité s'engage à racheter la totalité de la réserve foncière dans un délai maximum de cinq années à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'EPF de Normandie. ».

Par acte notarié signé le 26 mars 2015, dans le cadre du traité de concession, EAD s'est substitué à la Communauté de communes Risle Charentonne pour l'acquisition d'une première tranche de l'opération, correspondant aux parcelles cadastrées ZA n°326, 327, 328 et 329.

Concernant le foncier de la deuxième tranche de l'opération, l'EPF de Normandie indique avoir effectué le paiement du prix de vente de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame DEFORCHE et en a eu la jouissance le 13 juillet 2012. En conséquence, l'Intercom Bernay, Terres de Normandie doit se porter acquéreur des parcelles cadastrées ZA 330, 331 et 332, d'une contenance totale de 38 681 m², pour un prix de 208 009, 54 € T.T.C. Conformément au traité de concession, EAD se substitue à L'Intercom Bernay, Terres de Normandie pour l'acquisition de ces parcelles avant le 15 juin 2017. Les parcelles en question sont celles cadastrées.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de délibérer afin d'autoriser EAD, concessionnaire de la ZAC Malbrouck à Nassandres-sur-Risle, à se porter acquéreur auprès de l'EPF de Normandie d'un ensemble de parcelles de 38 681 m² pour le prix de 208 009, 54 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la **majorité des voix** :

- **Approuve** le rachat à l'EPFN des terrains correspondant aux parcelles YD37, YD39, YB36, YB37, YC46, YC47 au coût total de 338 227.40 € TTC et **autorise** le Président à engager toutes démarches pour ce rachat et à signer l'acte de vente
- **Autorise** EAD, concessionnaire de la ZAC Malbrouck à Nassandres-sur-Risle, à se porter acquéreur auprès de l'EPF de Normandie d'un ensemble de parcelles de 38 681 m² pour le prix de 208 009, 54 € T.T.C.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170622-DEV2017_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2017



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	114	0	1